SNETAA FO Versailles : UD FO 38 rue d'Eragny 95130 St Ouen l'Aumône
Mail : snetaafoversailles@gmail.com

FNEC FP
Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE

CAPA DU 5 AVRIL 2016
RELATIVE AUX REQUETES EN REVISION
DE NOTATION ADMINISTRATIVE

DECLARATION PREALABLE

.

Le SNETAA FO se félicite du succès de la grève interprofessionnelle du 31 mars dernier lancée par les confédérations FO – CGT et Solidaires avec la FSU, l'UNEF, L'UNL et la FIDL. Plus d'1,2 million de manifestants ont défilé pour exiger le retrait du projet de loi « Travail ». Cependant nous constatons que le gouvernement, n'a pas voulu entendre les salariés de ce pays. Les fonctionnaires que nous sommes sont conscients que le code du travail, conquête ouvrière, va de pair avec l'existence de leurs droits. Nous sommes également confrontés à l'individualisation des relations de travail, au morcellement du statut : rythmes scolaires (permettant de déroger aux horaires de travail), réformes du collège et des obligations de service (ramenant au plan local la définition des programmes d'enseignement, du temps de travail et d'une partie des rémunérations des professeurs), RIFSEEP (système individuel de rémunération pour les personnels administratifs), PPCR (individualisant les carrières et les rémunérations), revalorisation salariale en trompe l'œil, projet de cadence unique d'avancement au rythme le plus défavorable, allongement des durées de carrière, généralisation de la pratique d'un entretien professionnel, double notation (administrative, pédagogique) des enseignants menacée … Pour toutes ces raisons, nous sommes totalement solidaires avec les salariés du privé. Si nous voulons garder notre statut, faire annuler les contre réformes dont nous sommes les victimes, il faut obtenir le retrait du projet

de loi « Travail » C'est pourquoi nous sommes convaincus que le 9 avril prochain doit indiquer au gouvernement qu'il porterait la lourde responsabilité d'une grève interprofessionnelle jusqu'au retrait du projet de loi.

Le nombre de requêtes que nous avons été amenés à examiner lors du Groupe de travail est stable mais il nous semble, comme l'an passé, que nos collègues paraissent réticents à user du droit réglementaire qu'est la requête en révision de notation de crainte que leur démarche soit mal perçue. Certains rapports lus durant le Groupe de travail, aggravant considérablement les observations initiales ou les contredisant ne semblent pas leur donner tort. Nous l'avions déjà fait observer lors de CAPA antérieures. De plus, certains dossiers étudiés vont bien au-delà de la procédure ordinaire et mettent en évidence la nécessité de trouver des solutions rapides pouvant contribuer à apaiser des relations dégradées dans les établissements et y rétablir la sérénité indispensable.

Enfin, nous réitérons notre constat de l'an passé : au-delà des situations étudiées, il nous semble que les augmentations proposées restent parfois bien inférieures à 0,5 alors que les avis portés sont favorables et que la grille le permet. Même si une stricte égalité de traitement entre les collègues notés est difficile à assurer sur l'ensemble de l'Académie, il semble tout de même qu'il faille apporter une attention particulière à ce point.